

HABITAT

Un module de formation à destination des syndics bénévoles

Mis en ligne le **mardi 22 mai 2018**

Brest métropole propose aux syndics bénévoles une formation pratique qui les aidera à s'enregistrer au registre national d'immatriculation des copropriétés, mis en place par l'Etat en 2014, dans le cadre de la loi Alur. Première session les 4 et 14 juin.



Avec le registre national d'immatriculation des copropriétés, l'Etat a créé un **outil de recensement des copropriétés visant à mieux connaître le parc**, à favoriser une meilleure information aux futurs acquéreurs, ou encore à permettre aux pouvoirs publics de mieux en appréhender les éventuelles fragilités. Si, localement, les professionnels ont certainement suivi le mouvement, il n'en est sans doute pas de même de tous les syndics bénévoles. Raison pour laquelle Brest métropole, en partenariat avec [l'Adil](#), propose à ces derniers des **formations pratiques, qui débuteront en juin, et se poursuivront jusqu'à la fin d'année 2018, date limite à laquelle doit être effectuée cette procédure dématérialisée.**

La première session se tiendra les **4 et 14 juin**, à l'**hôtel de ville**, à **17 h 30 (durée : 1 h 30)**. Deux séances au cours desquelles les syndics bénévoles, accompagnés par l'Adil, procéderont à l'immatriculation de leur copropriété.

Les conséquences d'un défaut d'immatriculation

En cas de défaut d'immatriculation, les **conséquences peuvent être très néfastes** : impossibilité de bénéficier

En cas de défaut d'immatriculation, les conséquences peuvent être très pénalisantes : impossibilité de bénéficier des subventions publiques ; sanctions financières appliquées au syndic qui ne réalise pas la démarche suite à une mise en demeure ; délais de transaction immobilière allongés...

« Sur Brest métropole, où l'on compte environ **3 500 immeubles en copropriété**, qui représentent quelque 40 000 logements, on estimait que 20 000 d'entre eux avaient déjà été immatriculés fin 2017, explique Tifenn Quiguer, vice-présidente de Brest métropole en charge du logement. Il est important que les syndics concernés s'inscrivent dans la démarche, et la collectivité se mobilise pour accompagner, en toutes circonstances, les copropriétaires qui la sollicitent. »

Deux autres sessions programmées

Les prochaines sessions de formation sont programmées les **20 septembre et 4 octobre**, ainsi que les **22 novembre et 4 décembre**.

Pour tous les modules, l'**inscription est obligatoire auprès de l'Adil, au 02 98 46 37 38**.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h30-17h30

Samedi : 9h-12h

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h30-17h30

Samedi : 9h-12h